



## Planning enfant pour famille recomposée

Par **aloha02**, le **17/02/2011** à **13:29**

Bonjour,

Mon mari et moi avons eu chacun un enfant d'une précédente union, garde alternée pour ma fille et garde principale à la maman pour le fils de mon mari. Mon ex-mari est remarié et a eu des enfants de cette union. L'ex femme de mon mari vit en union libre avec un homme qui a eu 2 enfants d'une précédente union. Dans son jugement de divorce (compagnon de l'ex femme de mon mari), il est notifié que ces enfants sont avec leur papa les semaines impaires, et avec leur maman les semaines paires. Dans le jugement de divorce de mon mari et moi-même, il n'est pas indiqué de semaines ou WE sauf pour les vacances scolaires. Jusqu'à maintenant tout allait bien. Par contre, pour cette année, son ex femme et son ami ont été obligés de revoir les semaines de garde, sinon nos enfants n'auraient pas été ensemble. Mon ex mari n'a pas souhaité modifier le planning invoquant des différents entre nous datant s'il y a déjà quelques années, ne tenant à aucun moment l'intérêt de sa fille dans ma démarche. Il faut savoir que les relations avec le papa de ma fille sont très tendues. Est il possible pour les prochaines années de se cadrer par rapport au planning du compagnon de l'ex femme de mon mari pour l'intérêt des enfants. Ainsi chaque enfant verrait ses frères et soeurs : ma fille verrait ses frères avec son papa, son fils verrait ses soeurs avec sa maman et nos enfants se verraient aussi. Sinon le risque est que nos enfants ne se cotoient plus. Avez vous déjà connu ce cas là ?

Merci

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **13:49**

La seule solution est de faire une requête au JAF pour obtenir le même jugement que pour

l'autre : semaine impaire chez vous. Vous voyez l'idée.

Cependant, vous devez bien comprendre que si un des parents, lui-même avec quelqu'un qui a ses enfants telles semaines, ne coïncidant pas pourrait lui-même exiger ce que vous exigez.

Par **jeannot6513**, le **17/02/2011** à **19:18**

Vous voulez qu'un juge valide d'aligner le planning de votre fille avec celui du compagnon de l'ex-femme de votre mari dont le jugement a sans doute été établi en fct de son ex-femme qui est peut-être elle-même remariée avec quelqu'un qui a des enfants, donc qui a lui-même un jugement de divorce etc etc ? Jusqu'où voulez-vous remonter comme ça ?

Apparemment votre ex-mari a refait savie et doit avoir les mêmes contraintes ... ça va être sans fin votre histoire !

Par **aloha02**, le **18/02/2011** à **12:52**

Bonjour,

Merci pour vos réponses. Cette démarche si elle doit se faire sera dans l'intérêt des enfants . Le papa de ma fille est marié avec femme qui n'avait pas d'enfant et idem du côté de l'ami de l'ex-femme du compagnon de la maman du fils de mon mari (c'est un peu compliqué...). Si chaque parent raisonne pour l'intérêt de son enfant et non en fonction de ses rancunes contre l'autre parent, nous n'arriverons pas à cette démarche. De plus, le ou les personnes "rancunières" ont aussi refait leur vie et ont des enfants. A quoi bon ressasser des vieilles histoires ? Chacun de nous a des torts, a fait plus ou moins du mal à l'autre mais ce qu'il faut voir c'est l'épanouissement de nos enfants qui sont heureux de se voir même si parfois, il y a chahut. Nous avons tous refait notre vie, nous sommes (normalement) tous heureux, alors rendons tous ces enfants heureux en grandissant tous ensemble.

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **15:44**

Sauf que ce que vous demandez est uniquement dans l'intérêt de votre famille alors qu'il y a d'autres familles concernées. Vous pouvez toujours demander mais vous n'avez aucune garantie de réussite.

Par **jeannot6513**, le **18/02/2011** à **18:36**

Je suis d'accord avec mimi493, vous ne mettez en avant que votre propre famille ! Vous demandez d'office à votre ex-mari (que vous n'avez pas l'air de porter dans votre coeur) et à l'ex-femme de votre mari actuel de s'adapter à votre contexte. C'est facile ! Le jour où vous changerez de compagnon, votre ex-mari devra s'adapter encore à votre nouvelle vie, pareil pour l'ex-femme de votre mari actuel. Mais bon, si vous savez vous y prendre vous devriez avoir gain de cause.

Moi mon ex-femme et moi on discute ouvertement des plannings de garde et de tout ce qui concerne nos 4 enfants : scolarité, vêtements, vacances, jouets, loisirs. Même si on n'ai pas d'accord on trouve une solution, mais là elle m'attaque pour demander une pension alors je ne sais pas je ne vois pas d'autre solution que le JAF.